Quarante-deuxième année. — N° 272. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 14 Novembre 1883.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
13 Novembre 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 12 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et des consistoires le monopole des inhumations.

L'urgence est déclarée sur la proposition de M. de la Porte, rapporteur, et la Chambre passe à la discussion des articles.

M. Giraud, auteur d'un contre-projet, déclare s'en référer aux observations qu'il a présentées au cour de la discussion de la loi municipale.

M. le rapporteur dit que la commission repousse le contre-projet. Ce dernier n'est pas adopté.

L'article 1er est adopté.

Mgr Freppel monte à la tribune pour développer sur l'article 2 un amendement relatif au matériel des funérailles. Le projet porte que la commune seule avait le droit de fournir ce matériel. Mgr Freppel demande que les héritiers ou exécuteurs testamentaires n'aient le droit de choisir entre le matériel des fabriques et celui des communes. C'est la liberté d'option laissée aux particuliers.

Mgr Freppel dit que cette liberté est intéressante au point de vue de l'économie et au point de vue de la conscience.

Il n'est pas douteux qu'il en coûtera plus cher de payer deux établissements que d'en payer un seul, comme aujourd'hui.

Le matériel de la commune ne devant porter aucun emblème, les consciences religieuses pourront s'en trouver blessées ; les familles pourront, il est vrai, ajouter des emblèmes à leurs frais, mais c'est une dépense que les pauvres ne pourront s'imposer, une consolation qu'ils devront se refuser.

Cette question est importante comme toutes celles qui touchent au respect dû aux morts, et l'orateur espère que la Chambre prendra son amendement en considération. (Très-bien ! à droite.)

M. le rapporteur répond que la Chambre ne peut admettre la concurrence des fabriques. La liberté de conscience est sauvegardée par la faculté laissée aux familles de se procurer les emblèmes religieux qu'ils jugeront convenables.

Les familles ne paieront pas davantage qu'aujourd'hui, seulement le produit du monopole sera partagé entre la fabrique et la commune. La loi a, d'ailleurs, eu le soin d'empêcher que les tarifs du service intérieur soient élevés au-dessus du chiffre approuvé par le gouvernement. (Très-bien !)

Mgr Freppel maintient que le double service sera plus cher que le service unique en vigueur aujourd'hui. Il est certain que si on laissait toute liberté pour les sépultures, les intéressés iraient aux fabriques et laisseraient là le drap municipal laïcisé et neutralisé.

Le rapporteur ne le contestant pas, c'est la condamnation d'un projet qui respire l'intolérance et la persécution. (Très-bien à droite.)

L'amendement n'est pas pris en considération.

Mgr Freppel, sur le même article, présente un amendement par lequel il demande la suppression du paragraphe portant qu'aucun établissement public ne pourra devenir entrepreneur ou adjudicataire du matériel des funérailles.

Cette exception ne se justifie pas en droit, elle est contraire aux règles de droit public en ce qui concerne les adjudications. Cette exclusion diminuera en outre pour les communes la possibilité d'obtenir de meilleures conditions. En réalité, ce qu'on veut, avant tout, c'est empêcher les fabriques de fournir le matériel nécessaire aux inhumations.

M. Giraud propose de spécifier que les fabriques seules ne pourront être adjudicataires, car, en généralisant l'exclusion, les communes auraient peine à se procurer le matériel nécessaire.

M. le rapporteur propose l'adoption de l'amendement en y ajoutant l'interdiction pour les consistoires.

Le paragraphe est adopté ainsi que l'article 2.

Mgr Freppel, sur l'article 3, dit que l'emploi du matériel appartenant exclusivement à la commune équivaudra à l'obligation de l'enterrement civil (très-bien à droite). Dans les 36,000 communes de France, il s'élèvera des voix pour crier, comme Mirabeau : *Je jure de ne pas obéir à la loi.* (Tumulte.)

M. Brisson dit que la République fera respecter la loi.

L'ensemble du projet est adopté par 365 voix contre 101.

Chronique générale.

L'extrême droite a décidé, dans sa réunion d'hier, de s'abstenir dans les bureaux pour la nomination des membres de la commission du Tonkin. Elle a décidé en outre de mettre le gouvernement en demeure de justifier l'emploi des millions qu'il demande.

Dans les couloirs, on reproche vivement aux membres de la droite qui se sont abstenu samedi de n'avoir pas voté contre le gouvernement dans la question de la mairie centrale de Paris. La défaite du cabinet était certaine.

Quant à M. Andrieux et aux freycinettistes qui n'ont pas voulu renverser le cabinet comme ils en étaient sollicités, ils invoquent un excellent argument à leur point de vue : c'est qu'une crise ministérielle éclatant en ce moment aurait encore retardé la discussion du budget et forcé le nouveau cabinet à recourir aux douzièmes provisoires. Or, les successeurs *déjà désignés* du ministère Ferry estiment qu'il vaut mieux laisser celui-ci se dépêtrer des difficultés financières qu'il a accumulées et sortir comme il pourra de l'imbroglio chinois.

***

La commission chargée d'examiner la nouvelle demande de crédit pour l'expédition du Tonkin ne sera élue, dit-on, que jeudi. Pourquoi pas aujourd'hui ? Le gouvernement aurait-il ordonné à M. le contre-amiral Courbet de lui télégraphier une victoire ? Ou bien aurait-il signifié à M. Tricou de lui fabriquer une dépêche dans le genre de celle qui a obtenu récemment un succès si complet au sein de la Chambre ?

***

Au départ du courrier, hier soir, le bruit de la retraite de M. Challemel-Lacour et de l'avènement de M. Fallière au ministère de l'instruction publique circulait avec un redoublement d'intensité. Hâtons-nous d'ajouter qu'il est surtout propagé par ces messieurs de l'union démocratique. Cependant il se pourrait que les événements vinssent le justifier très-prochainement. M. Challemel a commis nombre de balourdises diplomatiques ; à tort ou à raison, M. Jules Ferry estime que la situation ne peut être sauvée que par le départ de son ministre des affaires étrangères. M. Fallières a donc quelque chance de décrocher un portefeuille dans le chassé-croisé ministériel.

Mais M. Paul Bert et ses amis, que diront-ils ?

***

La *République française* donne acte à M. Granet de la déclaration par laquelle celui-ci confesse qu'il ignore la provenance des lettres de M. Bouët et de M. Harmand que la *France* a publiées.

***

On assure que le ministre de la marine déposera sous peu une nouvelle demande de crédits extraordinaires de 12 millions qui seront affectés à une augmentation du matériel naval et à l'entretien des bâtiments supplémentaires au Tonkin dans les mers de Chine, à Madagascar et au Congo.

***

AGENTS COSMOPOLITES DE LA RÉPUBLIQUE.

On savait que M. Waddington était An-

---

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Au moment où la danse des Indiens était le plus animée et les rires les plus bruyants, un coup de sifflet aigu retentit à quelques pas. La danse s'arrêta comme par enchantement, le cercle se rompit, et un vieillard apparut dans le vaste espace demeuré vide. Sans doute, cet homme exerçait une autorité sans limites sur ses sauvages adhérents, car le silence le plus profond régna tout à coup au milieu de cette masse d'Indiens tout à l'heure encore si turbulente.

Le vieillard adressa au groupe le plus rapproché de lui une question que Nancy n'entendit pas, mais qui avait sans aucun doute rapport aux prisonniers, car le vieillard tourna les yeux vers eux et du geste il leur ordonna de s'approcher.

Nancy et Zambo obéirent. Le vieux chef les considéra quelques instants avec curiosité et fronça le sourcil en apercevant les longs cheveux blonds de Nancy qui flottaient sur ses épaules ; puis, sans adresser la parole aux captifs, il se tourna vers les Paunies qui l'entouraient et leur demanda de quelle manière s'était opérée cette importante capture ; il écouta sans faire une observation tous les détails qu'on lui donnait. Il dit ensuite simplement :

— C'est bien, mettez le nègre et l'enfant au visage pâle au piquet près de ma tante. Que personne ne s'approche d'eux. Ce soir on délibèrera sur le sort qui leur sera réservé.

Les deux captifs furent donc conduits près de la tente que Nancy avait remarquée en arrivant à l'extrémité du camp. Nous avons dit que cette tente ou plutôt cette hutte était la seule qui existât dans le campement. Elle était formée à l'aide de perches posées à terre par le bout autour d'un centre commun, comme les rayons d'un même cercle ; ces perches se réunissaient par en haut en se prêtant un mutuel appui.

Le pourtour de cette tente était recouvert de peaux de bisons et le sommet demeurait ouvert. Sur l'un des côtés, celui qui faisait face au camp, on avait ménagé une entrée, mais si basse qu'on était presque obligé de ramper pour y passer. C'était par cette entrée seulement qu'on avait accès dans l'intérieur de la tente. Ce fut par là que le vieux chef disparut après avoir fait attacher les deux prisonniers à deux poteaux qui se trouvaient à quelques pas l'un de l'autre sur le côté gauche de la tente. Une fois qu'ils furent là, personne ne sembla plus s'occuper d'eux, au grand soulagement des deux captifs qui, placés comme ils l'étaient, pouvaient du moins, en l'absence des Indiens, échanger entre eux leurs pensées.

Une heure s'écoula ainsi, pendant laquelle les Indiens déjeunèrent, puis on abreuva les chevaux à un ruisseau voisin, et l'on commença à les harnacher. Sans doute on allait partir en expédition.

Non loin de Nancy passait et repassait à chaque instant un jeune guerrier que l'on reconnaissait pour un chef, non-seulement aux ordres qu'il donnait, mais encore à sa belle prestance et aux riches ornements dont il était couvert. Le jeune chef était déjà en selle et semblait prendre plaisir à caracoler autour de la tente près de laquelle se trouvait Nancy. Malgré elle, ou plutôt machinalement, la jeune fille suivit des yeux ce cavalier. C'était l'un des types les plus réussis de la race indienne, et son adresse à manier son cheval fougueux faisait encore mieux ressortir les agréments de sa personne. Nu jusqu'à la ceinture, la tête seulement était couverte d'une élégante coiffure enrichie de plumes. Une chaîne d'or pendait à son cou, des bracelets également d'or brillaient à ses poignets. A partir des hanches, une sorte de tunique de couleur pourpre et richement brodée descendait jusqu'à ses genoux. Les jambes, admirablement modelées et nues jusqu'à la cheville, étaient chargées de bracelets comme les bras. Ses pieds étaient chaussés d'élégants mocassins en peau de faon.

Sans doute, ce jeune guerrier avait le sentiment de la beauté de ses formes, car aucun tatouage n'en troublait l'harmonie. De toute cette tribu, il était peut-être le seul qui n'eût aucune peinture sur son corps, qui avait le poli, le luisant et la couleur de cet alliage sans pareil qu'on appelle l'airain de Corinthe. Son visage était d'une beauté martiale ; mais son œil, plein de fierté, semblait s'attendrir quand son regard rencontrait celui de Nancy.

Assis sur une peau d'ours, qui lui servait de selle, sa lance reposait sur l'étrier en crin et était légèrement retenue par son bras droit ; son bras gauche soutenait le bouclier ; sur son épaule, il portait un grand arc blanc, et, dans un carquois artistement travaillé, on entendait résonner les flèches empennées.

Il passa si souvent et si près de Nancy, que la jeune fille put remarquer tous ces détails. Il semblait vivement désirer et ne point oser lui parler. Enfin, repassant une dernière fois à ses côtés, il lui fit un signe que Nancy ne comprit pas.

Que pouvait lui vouloir cet homme ?

Presque aussitôt la plus grande partie des cavaliers de la tribu s'élançaient en selle et partaient au galop à travers la prairie.

— Peux-tu me dire si tu crois qu'ils vont en expédition ? dit Nancy en tournant la tête vers Zambo.

— Non, maîtresse.

glais, et ce n'est pas sans étonnement que l'on a vu adjuger à ce personnage les plus grandes situations diplomatiques dont pouvait disposer le gouvernement républicain.

Mais, jusqu'à présent, M. Waddington s'était défendu, en quelque sorte, de son origine, et ses amis assuraient que tout en lui était Français. C'est donc une nouveauté que d'entendre le nouvel ambassadeur choisi par le cabinet rappeler avec orgueil, dans le banquet du lord-maire, sa première nationalité et insister sur ce que son éducation anglaise avait ajouté à son sang et à ses aptitudes de race :

« Je suis ici *un ami par des amis* réunis. » ANGLAIS, vous le savez, par *mon origine*, » je le suis *aussi* par *mon éducation*, puisque » *mon esprit* a reçu une *première culture* dans » vos écoles. »

Franchement, si l'Angleterre se gênait, elle serait bien naïve, et la naïveté n'est pas son défaut.

M. Waddington, après avoir assuré la prépondérance exclusive de la Méditerranée à l'Angleterre, ne peut lui refuser une participation souveraine dans les conquêtes de l'Annam, en même temps qu'une situation privilégiée à la cour de Pékin.

La République affirme son cosmopolitisme sous toutes les formes.

Elle a, pour agent spécial et représentant à l'extérieur, un Anglais.

C'est un Polonais, qui se cache sous le nom de Sigismond Lacroix, que l'on voit revendiquer à la tribune les « droits de Paris. »

C'est un Badois qui va devenir ministre de l'instruction publique.

Garibaldi était son général de prédilection.

On cherche pourquoi la France est dégénérée et pourquoi la République est méprisée en Europe. On a tort : les ouvriers démocrates se proclament internationaux, parce que démocrates et hommes d'Etat républicains sont d'origine étrangère.

***

LES INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES.

Le garde des sceaux déposera incessamment sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur les incompatibilités.

Ce projet applique au Sénat les règles d'incompatibilité qui sont déjà applicables à la Chambre, avec cette seule différence que les militaires des armées de terre et de mer, qui sont inéligibles à la Chambre, continueront à être éligibles au Sénat. Toutefois, les militaires pourvus d'un mandat sénatorial ne pourront, durant l'exercice de leur mandat, recevoir d'avancement qu'à l'ancienneté.

L'indemnité législative ne pourra être assimilée avec le traitement attribué à une fonction publique.

La loi n'aura aucun effet rétroactif; mais les sénateurs actuellement pourvus de fonctions publiques devront opter entre leur mandat et leur fonction trois mois avant le renouvellement triennal du Sénat.

***

Les *Tablettes d'un Spectateur* posent cette question indiscrète :

« Est-il vrai que l'un de nos ministres, auquel on n'a jamais connu aucune fortune personnelle, vienne d'acquérir une propriété importante avec parc et jardin anglais, pour la modique somme de 300,000 fr., et qu'il est entré en possession de cette propriété le 21 octobre dernier? »

Visite du Prince Impérial d'Allemagne à Alphonse XII.

« On comprendra en France la portée de » ce voyage, dit la *Gazette de Voss*; s'ils s'ac- » complit, c'est qu'à Berlin on est main- » tenant *sûr* de l'Espagne. Nous saluons » dans cet événement l'influence croissante » de l'Allemagne et l'isolement de la » France. »

Le *Standard* écrit :

« A Londres, on ne s'est pas mépris sur la signification du voyage de *notre Fritz* et le *Standard* émet l'idée que le prince de Bismark, en provoquant la visite du prince impérial à Madrid, a eu pour but de rapprocher l'Espagne de l'Autriche, pour porter un coup à la Russie, afin de rendre impossible une coalition entre la Russie et la France. »

Le *Standard* fait trop d'honneur à la démocratie française en affirmant que la Russie peut croire à la possibilité d'une alliance, dans un temps quelconque, avec les républicains.

Tant que durera la République, il n'y a à songer à aucune alliance.

M. de Bismark le sait et l'a dit, d'ailleurs, très-clairement.

Il ne redoute donc pas une alliance, ni même une entente de la République et de la Russie.

Ce qu'il veut, c'est que lorsque la Prusse et l'Autriche seront occupées du côté de la Russie, la France, surveillée par l'Italie et l'Espagne, ne puisse en aucune circonstance profiter de cette occasion pour détourner l'attention des armées allemandes.

Les nations latines sont devenues, par la combinaison du Chancelier de fer, les geôlières de la République.

Nos « sœurs » latines nous gardent sous les verroux pour la plus grande gloire de la Prusse.

Il ne fallait pas moins que les profondes conceptions politiques de nos républicains pour infliger à la France une situation pareille.

—

Tout se prépare pour donner au voyage du prince impérial d'Allemagne le caractère d'une démonstration politique de haute importance.

Le baron de Loë, porteur d'une lettre de l'empereur d'Allemagne, est arrivé hier à Madrid par l'express de France. Le baron de Loë a traversé Paris sans s'y arrêter.

Il a été reçu dans la soirée par le roi Alphonse XII auquel il a remis la lettre de l'empereur Guillaume. Dans cette lettre, conçue en termes très-affectueux, l'empereur dit que, ne pouvant faire lui-même un long voyage, il a chargé le prince impérial de rendre visite au roi d'Espagne.

Le prince passera deux semaines à Madrid où, comme il a déjà été dit, des fêtes seront données en son honneur: il y aura à cette occasion grand bal au palais et représentation de gala à l'Opéra; des chasses et des manœuvres militaires font aussi partie du programme.

Le prince d'Allemagne visitera l'Escurial, Aranjuez, Tolède et plusieurs villes de l'Andalousie.

Une grande chasse aura lieu à San-Ildefonso si le temps le permet.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Hier a eu lieu à Madrid la démonstration républicaine en l'honneur de Figueras, premier président de la République espagnole en 1873.

Environ 3,500 personnes de tout rang y assistaient.

Quelques discours ont été prononcés.

ALLEMAGNE. — Les fêtes du quatrième centenaire de Luther ont commencé dimanche dans toute l'Allemagne.

On craint, dans les cercles diplomatiques allemands, que la fête de Luther ne donne lieu à de bruyantes démonstrations et à des désordres; les esprits sont très-excités de part et d'autre.

— On télégraphie de Berlin, 10 novembre, au *Temps* :

« Dans un article que reproduisent la plupart des journaux allemands, la *Semaine militaire* démontre à l'Italie la nécessité d'augmenter son artillerie, de manière à pouvoir à l'occasion être en situation de déclarer la guerre et d'envahir immédiatement le pays ennemi. »

REVUE FINANCIÈRE.

L'état du marché ne s'est pas modifié depuis notre dernière revue; la faiblesse reste à l'ordre du jour et la situation de place est seule cause des mouvements de reprise qui se manifestent de temps en temps. Au reste, ce malaise s'explique très-bien.

La question du Tonkin se complique et les Chinois, dont on n'avait pas cru devoir se préoccuper; sont sur le pied de guerre.

Les grandes places étrangères son faibles : Londres, Vienne et Berlin nous envoient des cotes peu satisfaisantes.

La grosse question est celle de notre budget; nous mentionnions dernièrement l'article publié dans les *Débats* par M. Paul Leroy-Beaulieu. Nous y revenons aujourd'hui parce qu'il y a dans ces lignes un véritable intérêt d'actualité. Que l'on juge de l'enchaînement qui tient au même niveau les affaires et les finances d'un pays. Le marché est mauvais parce que notre budget est en déficit et ce déficit trouve en partie sa cause dans la crise financière. On sait que les droits d'enregistrement les plus productifs sont les droits proportionnels; or, depuis quelque temps, leur revenu est considérablement diminué. On en comprendra facilement la raison si l'on sait que les droits perçus sur la vente d'un immeuble ou sur des titres acquis par héritage varient suivant la valeur de l'immeuble et des titres : or, depuis quelque temps la propriété foncière a, comme les valeurs de bourse, subi une certaine dépréciation. Pour faire face à cette situation précaire, il faudrait non pas faire ces petites économies mièvres et ridicutes que l'on projette, mais de grandes et énergiques réformes. Nous avons sous les yeux un ouvrage récemment publié par un ancien inspecteur des finances, M. Octave Bessaignot, qui, dans son *Manuel des Finances*, met à la portée de chacun la connaissance des éléments constitutifs d'un budget; aujourd'hui où cette question de budget intéresse beaucoup de gens, cet ouvrage a une véritable utilité pratique. Bien des points obscurs jusqu'ici pour la masse des individus y sont nettement expliqués : quelles sont les ressources normales et les dépenses, en quoi consistent la dette flottante et la dette consolidée; en un mot, comment s'établit et comment fonctionne un budget.

Pour en revenir au marché, citons les cours de clôture de nos rentes : 77.825 le 3 0/0, 79.35 l'amortissable, 107.20 le 4 1/2 0/0 1883.

Il nous revient que le ministre des finances va proposer l'abrogation de la loi qui limite le chiffre de la circulation des billets de la Banque de France; cette mesure aurait pour but d'ajourner un emprunt, le Trésor empruntant 300 millions à la Banque. Il est à souhaiter que les Chambres s'opposent à cet expédient qui pourrait avoir des conséquences déplorables.

Les établissements de crédit sont particulièrement faibles, et nous croyons que leurs cours sont appelés à une longue baisse; les bénéfices diminuant tous les jours, les dividendes seront certainement inférieurs aux précédents. La Banque de France demeure entre 5,380 et 5,400; d'après le tableau du *Financier des Communes*, les bénéfice de cet établissement sont à ce jour de 14 millions 832,405 fr. 97, inférieurs à ceux de l'année dernière. La Banque de Paris tombe à 825, soit une perte de 150 à 175 fr. sur les cours du mois dernier. Le Comptoir d'Escompte, coté 1,000 fr. il y a quelques semaines, réagit à 940. La Société Générale tombe au-dessous du pair à 480 et 485.

Le Crédit Foncier est très-demandé à 1,225 et 1,230. Le Suez est lourd entre 2,280 et 2,310. Dernier cours 2,297.50. Tendance très-faible.

Parmi les valeurs industrielles d'avenir, nous citerons la Bénédictine de Fécamp dont les actions se négocient au parquet des agents de change aux environs de 500 fr. La consommation de la Bénédictine prend une très-grande extension; cette société va très-probablement distribuer un dividende de 55 fr., soit 5 fr. de plus que l'an dernier; du reste, depuis plusieurs années, les dividendes suivent une progression marquée.

Nous rappelons aussi l'attention de nos lecteurs sur les obligations 4 0/0 de l'Ouest-Algérien que la Banque des Communes de France délivre sans frais à 446 fr. Revenu 4.17 0/0 net.

L'Italien 5 0/0 est à 90.60; l'Unifiée d'Egypte à 342.50; la Banque Ottomane est très-faible à 668.75.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé d'unifier les tenues de la cavalerie de ligne et de la cavalerie légère. Le nouveau dolman des dragons aura neuf tresses et non pas sept; celui des hussards et des chasseurs, que l'Intendance avait eu l'idée bizarre de modifier le 24 juillet, ne recevra aucune modification. Nos deux cavaleries auront donc une tenue semblable, à part la couleur, les dragons ayant le dolman bleu de ciel, et les hussards et chasseurs le dolman bleu clair.

—

Un grand nombre d'officiers généraux des armées de terre et de mer, la plupart d'entre eux fort connus, seront atteints l'an prochain par la limite d'âge.

Ce sont les généraux de division du Breuil, Borel, Gresley, ancien ministre de la guerre; Campenon, le ministre actuel, Vuillemot, le chef d'état-major général de Berckheim, qui commande au Mans le 4e corps d'armée; Hartung, Berthe, Charlemagne, le neveu de M. Thiers; Ansons, d'Aries, Benoît et Frémont.

Parmi les généraux de brigade : les généraux de Lajaille, d'Ornant, Kampf, de la Porte, de Renusson d'Hauteville, de Séréville, le comte de Linières, etc.

Dans l'armée de mer, les vice-amiraux Thomasset et Véron, les contre-amiraux Mottez, Hallignon, Brossard de Corbigny, Périer d'Hauterive, et le général de Trentinian.

—

Le ministre de la guerre, dit le *Temps*, a mis à la disposition du ministre de la marine une fraction constituée de cavalerie, forte de soixante hommes environ, pour le Tonkin.

Cet effectif ne comporte pas la présence d'un officier supérieur.

—

Dimanche, au caté Riche, à Paris, a eu lieu le dîner des anciens élèves du Prytanée militaire de La Flèche, sous la présidence du général Boulanger. Celui-ci a annoncé qu'à partir de 1884 le nombre des élèves serait porté de 400 à 500.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

Saumur.

On ne s'aborde plus en ville que pour se demander des nouvelles de l'emprunt municipal.

Est-il couvert? N'est-il pas couvert? Personne n'en sait rien officiellement.

L'affaire doit être considérée comme faite. Notre Maire ne voudrait pas qu'un emprunt, ouvert sous son administration, restât plus de trois semaines sans être clos; et, s'il y a lieu, il y aura pourvu lui-même.

Il est probable que prochainement l'Administration adressera à ses « chers concitoyens » des félicitations pour l'enthousiasme qu'ils ont apporté dans cette opération financière.

—

Décidément, le lundi n'est plus un jour de sécurité dans notre ville. Hier soir, vers 9 heures, le jeune Loiseau, employé de commerce, montait tranquillement la place de la Bilange, quand il a été assailli par un individu assez mal vêtu qui lui a porté,

---

— Où vont-ils donc?

— A la chasse, sans doute, répondit Zambo. Ils vont s'approvisionner avant de se remettre en route.

En effet, l'on vit bientôt les Indiens lancés dans la prairie à la poursuite des buffles, qu'ils perçaient de leurs flèches et traversaient de leurs longues lances. Pendant ce temps, les quelques Paunies demeurés au camp étaient occupés à ficher en terre de fortes perches et tendaient des cordes de l'une à l'autre.

— Que signifie encore cela? demanda Nancy à son compagnon de captivité.

— Je pense que cela veut dire, maîtresse, Paunies camper un, deux, trois, peut-être quatre jours dans la prairie.

— Comment cela?

— La tribu est en chasse. Beaucoup, beaucoup de buffles abattus. Les cordes là pour sécher la viande, et les Indiens partir seulement quand les tranches de buffles seront bien durcies et séchées au soleil.

— Tu crois?

— Oh! oui, maîtresse, moi, bien sûr.

En effet, deux ou trois heures s'étaient à peine écoulées que l'on commença à voir les Indiens rentrer au camp au pas et par groupes séparés. Les chasseurs portaient sur le garot de leurs chevaux des quartiers de bisons, qu'ils jetaient à terre. Ce fut alors que commença l'office des Paunies gardiens du camp. Sans doute ceux-là étaient-ils les bouchers de la bande. Ils se prirent à aiguiser leurs longs couteaux à scalper et commencèrent à dépecer les bisons, séparant la bosse et quelques morceaux de choix qui étaient mis de côté; puis ils découpèrent la viande en longues lanières qu'ils suspendirent et qu'ils préparèrent ainsi afin de la faire sécher.

Zambo complète les explications qu'il a données à Nancy, en ajoutant que cette viande, une fois séchée au soleil, sera empaquetée et servira sans doute à la tribu pendant la durée de l'expédition qu'elle va entreprendre.

Toute la journée se passa ainsi en allées et venues, les chasseurs arrivant au camp chargés de viande et repartant à la chasse pour revenir encore. Enfin, comme la nuit était tout à fait venue, tout le monde rentra dans le camp. Alors commencèrent, au moment du repas du soir, autour des feux que chacun allumait le long du front de bandière, des scènes de bruit, de confusion et de gloutonnerie impossibles à décrire. Pendant que les uns chantent, sautent ou pensent, d'autres posent de larges tranches de buffle sur des charbons ardents et les dévorent à moitié crues; d'autres encore brisent les os à coups de tomahawks et avalent avec une évidente satisfaction la moelle savoureuse qui s'en échappe.

(*A suivre.*) ÉDOUARD DIDIER.

sans provocation aucune, un coup de couteau à la tête. Le jeune homme, en levant le bras pour se garantir, a reçu une seconde blessure à la main.

Entouré aussitôt par les passants, il a été conduit à la pharmacie de M. Ernoul, où il a reçu les soins de MM. les docteurs Pelon et Perreau, qui se trouvaient présents. L'état du jeune Loiseau ne donne heureusement aucune inquiétude.

Voici ce qui avait amené cette fâcheuse agression :

Trois ou quatre jeunes gens de la ville se trouvaient réunis au café des Arts, quand entra le sieur B..., de Bagneux, accompagné d'un autre individu. Ces nouveaux venus prirent place à une table à côté des premiers. B... demanda à l'un d'eux une cigarette que celui-ci accorda volontiers. Bientôt il en demanda un seconde, qui lui fut refusée.

B..., assez querelleur, provoqua les jeunes gens à sortir, ce que ceux-ci, trop inconsidérément, acceptèrent. A l'angle de la rue Beaurepaire, il y eut lutte. B... tomba dans la devanture du magasin de Mme Gondrand, et la glace vola en éclats.

Les combattants se séparèrent ; mais B..., vexé d'avoir été *roulé*, cherchait son adversaire et crut le reconnaître en voyant le jeune Loiseau ; c'est alors qu'il lui porta des coups de couteau, ainsi que nous venons de le dire.

M. le commissaire de police a ouvert une enquête dès hier soir, et est parvenu promptement à connaître cet individu qui joue du couteau avec une si grande facilité.

Voilà certes une tendance qu'il est temps d'arrêter.

B... est sous les verroux, en attendant son jugement.

Les dégâts causés chez Mme Gondrand ont été réglés ce matin.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

MM. René Brillatz et Augustin Guery, élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, viennent de subir avec succès, à Rennes, les épreuves du baccalauréat ès-lettres (2e partie).

M. Mantion, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été nommé directeur de la Compagnie d'Orléans, en remplacement du regretté M. Sevène.

CLASSE DE 1882.

APPEL à l'activité des jeunes soldats de la classe de 1882, *affectés aux armées de terre et de mer.*

Les jeunes soldats de la classe de 1882, les ajournés des classes de 1881 et de 1880 reconnus cette année propres au service, et les jeunes gens des mêmes classes dont les sursis d'appel sont expirés, seront appelés à l'activité, savoir :

Les hommes de la première portion du contingent appartenant à l'armée de terre, en deux fractions, les 1er et 5 décembre.

Ceux de la deuxième portion, le 8 du même mois.

Le contingent de l'armée de mer sera mis en route le 5 décembre.

Les jeunes soldats seront convoqués au chef-lieu de la subdivision de région le jour fixé pour l'appel à l'activité, et la revue de départ sera passée le même jour.

Les appelés devront être dirigés sur leurs corps par les voies rapides. Comme il importe d'accélérer les opérations de l'appel et de diminuer les charges imposées aux populations obligées de loger un grand nombre de recrues, on devra, toutes les fois que la marche des trains le permettra, et s'il n'en résulte aucun inconvénient au point de vue administratif, ainsi que pour le tracé des itinéraires, mettre les détachements en route le jour même de la convocation.

Les jeunes soldats de la deuxième portion rejoindront directement le dépôt de leur corps, si celui-ci est stationné dans l'étendue de la subdivision.

Dans le cas contraire, ils seront convoqués au bureau de recrutement le 8 décembre, et mis en route comme les hommes de la première portion.

Le ministre de la guerre recommande aux autorités militaires chargés de procéder à la revue de départ d'interroger les jeunes soldats sur les infirmités qu'ils pourraient avoir et de les visiter avec le plus grand soin. Quant aux hommes, inscrits sur la première partie de la liste du recrutement comme *absents*, et qui ne justifieront pas de motifs légitimes qui les aient empêchés de se présenter devant le conseil de révision, les dispositions du n° 60 de l'instruction du 28 avril 1873 continueront à leur être appliquées, c'est-à-dire qu'ils seront toujours dirigés sur un corps, s'ils ne sont pas reconnus *absolument impropres à toute espèce de service* !

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les assises de Maine-et-Loire (4e trimestre) s'ouvriront lundi prochain, 19 novembre, sous la présidence de M. Morainville, conseiller, assisté de MM. Barberon et Dumont, conseillers.

Voici les noms des jurés de notre arrondissement désignés par le sort sur cette session :

MM.

Raguin, Jules, jardinier à Saint-Lambert-des-Levées.

Bournillet, Félix, propriétaire à Saumur.

Boutin, François, propriétaire à Artannes.

Alotte, Alexandre-Justin, propriétaire à Vihiers.

Billy, Gilles-Jean, propriétaire au Vaudelnay.

Lemardelay, Prosper, propriétaire à Tigué.

THÉATRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que la seconde représentation des *Cloches de Corneville* aura lieu demain mercredi, avec Mme C. Poyard, la nouvelle dugazon, dans le rôle de Serpolette.

Disons à ce sujet que la direction vient d'engager M. Charles Isaac, seconde basse. L'excellent artiste, tant applaudi l'année dernière dans la *Fille du Tambour-Major*, *Boccace*, etc., a reparu jeudi dernier sur la scène angevine, et le public lui a fait un accueil des plus sympathiques.

SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES. — Dimanche, vers 2 heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré, à Saint-Clément-des-Levées, dans un hangar appartenant à M. Choinière, horticulteur.

Celui-ci déjeunait avec quelques amis, lorsque les cris : au feu ! retentirent. Aussitôt il se lève pour s'assurer de quel côté il doit porter secours, et voit que son propre hangar est la proie des flammes.

Avec l'aide de quelques voisins, M. Choinière put maintenir le feu dans son foyer, et préserver ainsi plusieurs maisons contiguës.

Ce sinistre est dû à l'imprudence de deux enfants âgés de 6 ans, Alexis Jusseaume et Eugène Tessier. Ils étaient à s'amuser sous le hangar, et, tout en jouant, le jeune Tessier fit partir une allumette qui communiqua le feu à la paille. Tous deux eurent le temps de sortir du hangar, sans que les flammes pussent les atteindre.

Les pertes en bois, foin, paille, bronde, etc., sont estimées à 600 fr. environ, couvertes par une assurance à l'*Urbaine*.

LA FOIRE D'ANGERS.

La pluie n'a pas cessé de tomber, dimanche, jusqu'à une heure avancée de la soirée. Vilaine ouverture pour les spectacles de tout genre qu'attire la grande foire de la Saint-Martin chaque année à Angers. Hier lundi, le temps était relativement beau. De tous côtés, la foule arrivait, et les différents marchés étaient convenablement garnis de marchandises, de vendeurs et d'acheteurs.

Le CHATTERTON de Jules Bordier à Bruxelles.

Parmi les nombreux extraits de journaux qui apprécient à sa juste valeur l'œuvre de M. Jules Bordier, nous en citons trois des plus intéressants.

On lit dans l'*Indépendance belge* du 31 octobre :

« La saison des concerts s'est ouverte samedi dernier, et c'est l'Association des artistes musiciens qui a eu l'étrenne de cette inauguration quasi-officielle. Les principales attractions de cette soirée, qui avait attiré énormément de monde, étaient le violon de M. Thompson, le *Chatterton* de M. Jules Bordier, et le baryton de M. Heuschling.

» M. Jules Bordier est le fondateur et le président de l'Association artistique des concerts populaires d'Angers, institution décentralisatrice et très-hospitalière, à laquelle M. Pierre Benoît doit son premier succès en France. Notre Association des artistes musiciens a tenu à honneur d'user de représailles à l'égard de M. Jules Bordier, dont le *Chatterton* a déjà été exécuté à Paris et dans plusieurs villes de France. Ce poème symphonique, qui se ressent de l'influence de Berlioz, atteste chez son auteur le goût des rythmes piquants et des sonorités curieuses. C'est l'œuvre d'un amateur de haute distinction élevé en artiste. M. Bordier a été très-fêté, rappelé, et le président de l'Association, M. Gevaert, l'a vivement félicité. »

L'*Echo du Parlement* du 30 octobre s'exprime en ces termes :

« Le programme du premier concert de l'*Association des Musiciens* était rempli de hautes et puissantes « attractions », parmi lesquelles tenait bonne place le poème symphonique de M. Jules Bordier, un amateur, dont la musique est bel et bien œuvre d'artiste. M. Bordier est un musicien ardemment épris de son art ; il a rassemblé, à Angers, tous les éléments d'un orchestre symphonique de très-sérieuse valeur, et créé l'institution de Concerts Populaires qui, du premier coup, ont placé Angers à la tête du mouvement musical de la province française.

» Le *Chatterton* de M. Jules Bordier est une série de morceaux symphoniques écrits pour le drame d'Alfred de Vigny, introduction, entr'actes, mélodrame, etc. Avec le développement que lui a donné l'auteur, cette partition est beaucoup moins de la musique de scène suivant discrètement le drame, qu'une sorte d'illustration musicale du poème passionné d'Alfred de Vigny, reflétant avec justesse, et parfois une puissance d'émotion remarquable, les grandes pages de l'œuvre romantique qui a disparu du théâtre avec l'admirable artiste, Marie Dorval, dont le souffle ardent lui avait donné la vie.

» Il faut signaler, parmi les pages les mieux venues, à la mise en œuvre, la *Chasse*, un épisode de mouvement et de couleur pittoresques. Malgré quelques surcharges d'orchestre, l'ouvrage de M. Bordier se caractérise par une qualité toute française, la clarté, et par une absence complète de cette prétention à outrance, le péché mignon de tant d'égarés à la poursuite d'un idéal qui n'est ni de leur tempérament ni de leur race.

» Le public, attentif, a marqué au passage les bonnes pages du poème symphonique de M. Jules Bordier, fort bien exécuté par l'orchestre de M. Léon Jehin. M. Bordier a été rappelé par les applaudissements de la salle entière. »

Enfin, nous extrayons les lignes suivantes de la *Chronique* du 29 octobre :

« Le premier concert des Artistes musiciens a brillamment inauguré la saison musicale de 1883-1884, avec un programme mieux composé que d'ordinaire.

» En fait de nouveautés, nous avons entendu une composition symphonique de M. Bordier, le vaillant directeur de la Société des Concerts d'Angers, qui a tant fait pour populariser la musique belge chez ses compatriotes. Cette œuvre distinguée a obtenu un vif succès auprès du public nombreux qui bondait littéralement la salle de la *Grande-Harmonie*. Elle a été composée pour illustrer certains épisodes du larmoyant *Chatterton*, d'Alfred de Vigny. »

TOURS.

La fête de Saint-Martin a été célébrée dimanche, avec la solennité accoutumée. Malgré la pluie, qui est tombée pendant toute la journée, l'affluence des fidèles a été considérable.

La solennité était présidée par Mgr Marchal, archevêque de Bourges, assisté de Mgr l'archevêque de Tours et de NN. SS. les évêques du Mans, de Nantes, de Luçon et de Tinas.

Mgr l'archevêque de Bourges a officié à la grand'messe.

Les processions publiques continuant d'être interdites, en vertu de l'arrêté pris jadis par le citoyen Rivière, les fidèles, comme les années précédentes, n'ont pu se rendre que par groupes à la chapelle Saint-Martin. On évalue à plus de dix mille le nombre des personnes qui ont pris part à ce pieux pèlerinage.

De là, on s'est dirigé vers la cour de l'Archevêché, dont les portes ont été ouvertes vers deux heures et demie.

NN. SS. les archevêques et évêques s'étant placés sur la terrasse du Palais archiépiscopal, Mgr Colet a félicité l'assistance de sa fidélité au culte de saint Martin.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

A l'occasion de la Sainte-Cécile, une messe solennelle, avec orchestre, sera chantée dans l'église Saint-Julien, à Tours, le dimanche 25 novembre, à midi.

De nombreux amateurs de la ville veulent bien prêter leur concours pour l'interprétation d'une des principales œuvres de Weber.

ALIMENTATION DES CHEVAUX.

De temps immémorial, on semble admettre que l'avoine nouvelle est mortelle pour les chevaux ; de là est venue la coutume de ne la faire consommer qu'après deux mois d'emmagasinage.

Voici quelles furent les conclusions données à cet égard par M. Magendie, après le résultat des expériences faites autrefois par lui pour résoudre la question posée à cet égard par le ministre de la guerre et que depuis les cultivateurs intelligents ont corroborée. Ce savant physiologiste présidait alors la commission hippique qui fonctionnait en permanence près de ce ministre. Avec le concours de cette commission, il fit des essais non-seulement sur l'avoine, mais sur le foin.

Jamais on n'a procédé avec plus de science et de patience. Cela en valait bien la peine, puisqu'il s'agissait de maintenir ou de modifier le règlement de toute notre cavalerie. Les vétérinaires les plus autorisés furent convoqués, les soins les plus minutieux furent pris, et voici quelles furent les conclusions, disons-nous : L'avoine nouvelle, pas plus que le foin nouveau, ne sont dangereux, comme on le croit, pour les animaux ; au contraire, ils sont plus savoureux, plus stimulants, plus nutritifs même.

C'est précisément en raison de ces qualités qu'il convient de les donner avec ménagement ; sans cela on s'exposerait à des accidents non pas spéciaux, mais purement ordinaires et passagers, telles qu'indigestions, irritation de l'une des parties du tube intestinal, etc.

La conséquence très-simple qu'il y ait à tirer de ces observations, c'est qu'il faut se méfier d'un aliment trop friand, et rien de plus. C'est qu'il est en outre indispensable de ménager une transition, en mélangeant des aliments frais avec des aliments anciens.

Que l'on procède toujours ainsi, et tout ira pour le mieux.

(*Journal des Campagnes.*) A. C. BARDIN.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 11 novembre 1883.

Versements de 100 déposants (18 nouveaux), 21,556 fr.

Remboursements, 6,464 fr. » »

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7e année).

Mercredi 14 *novembre* 1883,

Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Distribution :

Le marquis	MM.	G. Le Roy.
Grenicheux		Constance.
Gaspard		Lamy.
Le bailli		Labranche.
Le tabellion		Allain.
Cachalot		Carell.
Grippardin		Faucheux.
Fouinard		Hennesse.
Un paysan		Lescaillet.
Serpolette	Mmes	C. Poyard.
Germaine		Berthe Dalbret.
Manette		L. Lagarde.
Jeanne		Z. Bonnaud.
Gertrude		Provost.
Suzanne		Hennesse.
Catherine		Faucheux.
Marguerite		Allain.

Paysans, paysannes, gardes-champêtres, matelots, mousses, cochers, servantes, domestiques, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

METROPOLITAINE ELECTRIQUE Cie

(French Metropolitain General Electric Cy Limited)

SIÉGE SOCIAL : 71, QUEEN STREET, LONDON.

Siége Administratif :

24, Avenue de l'Opéra, PARIS

Capital : 1,200,000 £ *st.*, *soit* 30,000,000 *de Francs*

Divisé en 120,000 actions de 10 £ st., soit 250 francs chacune

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BLANCHET, Adr de la Société des établissements Cail.
DEVOS, négociant.
Cte D'ESCLAIBES, ancien Lt-Colonel d'artillerie, O, ✻.
J. DE MATHAREL, propriétaire.
MARTIN, Ing., Membre du Conseil de Surveil. de la Cie Natle de Construc. de Mat. de Ch. de Fer et de guerre.
E. RÉCOPÉ, ancien ingénieur de la Marine, ✻.

60,000 ACTIONS

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

sont mises à la disposition du public AU PAIR DE 250 FRANCS PAR ACTION

PAYABLES { 50 fr. en souscrivant; 100 fr. à la répartition; 100 fr. fin décembre prochain.

L'Électricité par les Accumulateurs Faure

La Société possède le droit exclusif d'exploiter en Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne les accumulateurs d'électricité. Il est reconnu que le seul moyen de produire économiquement et pratiquement l'électricité, réside dans l'emploi des accumulateurs, et qu'il n'existe pas *d'autres accumulateurs industriels* que les accumulateurs Faure.

La Société a déjà traité avec de nombreux établissements à Paris et, en outre, beaucoup de demandes d'installations lui sont parvenues.

On peut voir fonctionner, au Hall électrique du boulevard Montmartre, les appareils d'éclairage et de force motrice et suivre, sur les lignes de Tramways, les expériences de traction.

Les statuts, les rapports d'ingénieurs, la notice sur les prix de revient sont à la disposition de toute personne qui en fera la demande et qui voudra se convaincre de la supériorité de l'invention et de l'importance des bénéfices qu'on peut en attendre.

Les porteurs d'actions auront le droit de souscrire par préférence, au prorata du nombre de leurs titres, les actions des autres sociétés qui seront créées pour l'exploitation des accumulateurs dans les autres parties de la France.

Les demandes sont reçues

les Mercredi 14 et Jeudi 15 Novembre

A PARIS :

Aux Caisses de la Nouvelle-Union, 9, rue d'Antin ;
Au Siège administratif de la Métropolitaine Electrique Cie, 24, avenue de l'Opéra ;
Au Hall Electrique de la Compagnie, 8, boulevard Montmartre.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

LYON, succursale Nouvelle-Union, 16, rue de la République ;
MONTPELLIER, agence Nouvelle-Union, 2, rue Nationale ;
Et chez tous les Banquiers, Agents de Change et Changeurs.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

Marché de Saumur du 10 Novembre

Blé semence (l'h.)	21 50		Huile de noix.	50	130 —
From. 1re q. (l'h.)	18 50		Graine trèfle	50	— —
Froment (l'h.)	77 —	—	— lin. . .	70	— —
Halle, moyne)	77 18	55	— luzerne	50	— —
Seigle.	75 11	61	Foin (dr. c.)	780	75 —
Orge	65 11	44	Luzerne —	780	70 —
Avoine h. bar.	50 8	50	Paille —	780	45 —
Fèves.	75 15	50	Amandes . .	50	— —
Pois blancs .	80 32	—	Cire jaune. .	50	190 —
— rouges .	80 25	—	Chanvres 1re qualité (52k.500)		44 —
Colza.	65 —	—	2e —	—	40 —
Chenevis . . .	50 19	—	3e —	—	35 —
Farine, culas.	157 52	—			

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur,	1881,	1re qualité	100 à	»
Id.	1881,	2e id.	» à	»
Ordin., envir. de Saumur	1881,	1re id.	90 à	»
Id.	1881,	2e id.	80 à	»
Saint-Léger et environs	1881.	1re id.	90 à	»
Id.	1881,	2e id.	80 à	»
Le Puy-N.-D. et environs	1881,	1re id.	90 à	»
Id.	1881,	2e id.	80 à	»
La Vienne, 1881.			60 à	65

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs,	1881		160 à	»
Id.	1881		» à	»
Champigny,	1882	1re qualité	200 à	»
Id.	1882.	2e id.	175 à	»
Id.	1881	1re id.	» à	»
Id.	1881	2e id.	» à	»
Varrains,	1882 :		» à	»
Varrains,	1882		90 à	»
Bourgueil,	1882	1re qualité	115 à	»
Id.	1882	2e id.	100 à	»
Id.	1881	1re id.	» à	»
Id.	1881	2e id.	» à	»
Restigné	1881.		» à	»
Id.	1881		» à	»
Chinon,	1882.	1re id.	90 à	»
Id.	1882	2e id.	80 à	»
Id.	1881	1re id.	» à	
Id.	1881.	2e id.	» à	»

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, **80** francs; reliure artistique, **100** francs, payables **5** francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 NOVEMBRE 1883.

Valeurs au comptant.	Clôture précte	Dernier cours.		
3 %.	77 75	77 65	»	»
3 % amortissable.	79 25	79 »	»	»
4 1/2 %.	105 80	106 »	»	»
4 1/2 % (nouveau)	107 10	106 95	»	»
Obligations du Trésor.	508 50	505 »	»	»
Banque de France.	5400 »	5395 »	»	»
Société Générale	485 »	486 25	»	»
Comptoir d'escompte	937 50	930 »	»	»
Crédit Lyonnais	525 »	522 50	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr. . .	1285 »	1222 50	»	»
Crédit de France	14 »	12 50	»	»
Crédit mobilier	340 »	335 »	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.		
Est	712 50	712 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	1300 »	1280 »	»	»
Midi	1117 50	1105 »	»	»
Nord	1765 »	1740 »	»	»
Orléans	1257 50	1245 »	»	»
Ouest	777 50	772 50	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	1310 »	1295 »	»	»
Canal de Suez.	2257 50	2205 »	»	»
C. gén. Transatlantique. . . .	485 »	487 50	»	»

Valeurs au comptant.	Clôtur précte	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
			»	»
			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 »	505 »	»	»
— 1865, 4 %. . .	516 75	516 75	»	»
— 1869, 3 %. . .	400 »	400 »	»	»
— 1871, 3 %. . .	394 »	394 »	»	»
— 1875, 4 %. . .	505 75	506 25	»	»
— 1876, 4 %. . .	508 »	504 »	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris.	516 »	515 »	»	»
Obligations communales 1879.	443 »	444 »	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %. .	436 »	437 »	»	»

Valeurs au comptant.	Clotur précte	Dernier cours.		
Gaz parisien	512 25	512 25	»	»
Est	353 »	352 »	»	»
Midi	360 »	360 75	»	»
Nord	365 75	366 50	»	»
Orléans	363 50	362 »	»	»
Ouest	362 »	362 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	365 25	365 »	»	»
Paris-Bourbonnais	363 »	363 »	»	»
Canal de Suez.	560 »	563 »	»	»

Tribunal de commerce de Saumur.

REPORT D'OUVERTURE DE FAILLITE

La faillite du sieur Marais, Charles-Ernest, demeurant à Saumur, déclarée par jugement du 12 octobre 1883, a été reportée au 2 juillet 1883, par jugement du 12 novembre 1883.

Juge-commissaire : M. Regnard, Prosper.

Syndic : M. Proust, Ludovic.

Le Greffier du Tribunal,
(722) L. BONNEAU.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BEAUX APPARTEMENTS

S'adresser rue Nationale, 13.

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE PETITE MACHINE A VAPEUR

De 1 à 2 chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JOLIE JUMENT

De pur sang,

5 ans, très-sage et sautant bien.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

A VENDRE très-bonne et forte JUMENT NORMANDE, baie, 5 ans, propre à toute espèce de service.

S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

ECOLE DE DRESSAGE

Du DORAT (Haute-Vienne).

Mardi 13 novembre et jours suivants, grand choix de CHEVAUX de sang.

Spécialement le 13 de chaque mois. (713)

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

Me FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire, **demande un 1er clerc.**

Me GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite **un Clerc** sachant faire les actes courants.

Mme RICHARD, marchande de Modes, rue Saint-Jean, **demande** de suite **une apprentie.**

UN HOMME demande une **place de cocher ou de valet de chambre.**

S'adresser au bureau du journal.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de **cocher** ou **valet de chambre**; et pour sa femme un emploi de **femme de chambre.** (705)

ON DEMANDE un **apprenti** et un **garçon de magasin**, dans une Maison de Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

Un jeune homme sérieux demande une place de **comptable** dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infaillible des *cors aux pieds, durillons et œils de perdrix.* — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAÎTRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la *Farine Mexicaine* est le seul remède traiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, *M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.*

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SSEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

15 par mois

15 par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.